

que le député d'Assiniboia puisse m'aider à confirmer ce fait lorsqu'il prendra la parole.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous osez parler de la déliquescence de promesses!

L'hon. M. Pearson: Il n'est plus question des versements d'appoint, ni de la parité, ni d'une juste part du revenu national. Quel sera le succédané? Par quoi remplacera-t-on cette opération à une seule étape? Nous l'ignorons. Nous savons qu'elle ne se fonde sur aucun principe énoncé à la Chambre ou au pays par le premier ministre ou le ministre de l'Agriculture. Nous rappelons au premier ministre la déclaration qu'il a faite à la Chambre et dans laquelle il a énoncé la politique agricole du parti conservateur de l'époque en disant: "Non pas la charité, mais la parité."

Je terminerai, monsieur le président, en citant l'opinion exprimée dans un éditorial sur ce point, non pas un éditorial de la *Free Press*, de Winnipeg, même si ce journal a fait des observations intéressantes à cet égard.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est de là que vient votre discours. Votre discours a l'air d'avoir été rédigé par la *Free Press*.

L'hon. M. Pearson: Mon honorable ami est morbidement et maladivement préoccupé de ce que dit la *Free Press*, de Winnipeg. Pourquoi se soucie-t-il tellement de la *Free Press*, de Winnipeg?

Le très hon. M. Diefenbaker: Parce que, apparemment, c'est le conseiller de mon honorable ami en toutes choses.

L'hon. M. Pearson: Je suis heureux que le premier ministre ait dit "apparemment", car cela englobe évidemment toute déclaration qu'il puisse faire. Je suis sûr qu'il pense vraiment que c'est plus apparent que réel. Je n'hésiterais pas cependant à accepter tout bon avis d'ordre économique que je pourrais obtenir, de quelque source qu'il vienne, et je recommande à mon très honorable ami et au ministre des Finances d'en faire autant. Je ne sais certainement pas où il obtient ses avis en matière d'agriculture.

L'hon. M. Harkness: Vous feriez mieux de puiser à une autre source si vous voulez obtenir de bons avis sur les questions économiques.

L'hon. M. Pearson: J'ignore qui le conseille à l'heure actuelle, mais il n'y a guère lieu d'en être impressionné puisqu'on aboutit à cette opération globale de 40 millions de dollars qui aidera les producteurs de céréales dans une certaine mesure mais les laissera dans l'ignorance absolue de ce que l'avenir leur réserve. Le *Globe and Mail* de Toronto, qui n'est pas en général très

[L'hon. M. Pearson.]

tendre à notre endroit, a cependant publié dans son numéro du 4 septembre, un commentaire sur ce crédit que voici:

Ses effets ne seront ni prophylactiques ni thérapeutiques; ils ne préviendront rien, ni ne guériront rien. Si l'on songe au prix des entreprises agricoles et des tracteurs, cela n'aidera guère le cultivateur à agrandir son entreprise. Et au lieu d'être protégé contre l'inflation, il se trouvera exposé, et les autres avec lui, à une recrudescence de l'inflation, car cela ne lui permettra pas de produire, mais simplement de consommer.

Puis cet éditorial se termine sur ces mots:

N'est-il donc pas temps qu'ils cessent de considérer le petit cultivateur, et que le petit cultivateur cesse de se considérer comme un sujet de charité publique?

Je suis sûr que le petit cultivateur ne se considère pas comme un sujet de charité publique, mais je ne suis pas sûr que le gouvernement ne le considère pas comme tel si c'est tout ce qu'il consent à lui accorder dans le cadre de sa politique agricole.

M. Argue: Monsieur le président, le montant inscrit sous cette rubrique et l'absence de toute formule fondée sur le coût de production signifient que le gouvernement se détourne de nombreuses promesses faites aux Canadiens au cours des années, celles de leur assurer un régime de prix fondés sur la parité. Pendant de nombreuses années, les membres du gouvernement ont dit aux cultivateurs: "Si nous sommes élus, nous allons tout de suite lancer un programme qui va vous assurer cette parité." Cette politique, cette absence de politique, montre que le parti conservateur a finalement laissé tomber le principe de la parité des prix et, pour employer les mots mêmes du ministre de l'Agriculture, il ne prévoit même pas de versements d'appoint pour les producteurs de céréales des provinces des Prairies.

Le genre de versements prévu dans la motion à l'étude est le pire qu'on pouvait faire. Ces versements sont inapplicables, du fait qu'ils ne se fondent pas sur une formule rattachée au coût de production et qu'ils sentent l'aumône. Par le passé, l'attitude du gouvernement à ce sujet était très claire. Au cours des élections de 1957, le parti conservateur avait un précis intitulé: Agriculture...

Une voix: Excellent d'ailleurs!

M. Argue: C'est un très bon manuel. Ce que les conservateurs disaient avant les élections était magnifique mais, depuis les élections, leur comportement...

L'hon. M. Harkness: Est magnifique aussi.

M. Argue: ...équivalait à 10 p. 100. Voici ce qu'on lit dans le manuel:

M. Diefenbaker a présenté régulièrement à la Chambre des motions visant à assurer aux cultivateurs une part plus satisfaisante du revenu national. Le 8 avril 1941: